

# Service de solidarité seniors

en établissement



Dossier  
de  
candidature

2024





# Dossier de candidature



L'opération Service Civique de solidarité Séniors en établissement se déroulera selon le planning figurant sur la fiche candidature.

Elle est destinée aux jeunes qui auront 16 ans révolus le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et qui n'ont jamais participé à l'opération.

L'opération se fait sur deux semaines consécutives.

Les dossiers sont à rendre dans les plus brefs délais, et au plus tard **le 14 juin 2024**, auprès du CCAS de la Ville de Gouvieux ; ils seront enregistrés par ordre de dépôts.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération et sera automatiquement refusé.

Le dossier doit impérativement comprendre :

- La fiche de candidature.
- La lettre de motivation.
- L'autorisation parentale signée.
- Une copie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant l'intéressé.
- Une copie de l'avis d'imposition 2023.
- Un relevé d'identité bancaire au nom du jeune (compte courant uniquement, pas de compte livret) ou un relevé d'identité bancaire au nom des parents avec une autorisation conjointe du versement sur ce compte.
- Une photo d'identité.
- Une fois l'engagement auprès de l'établissement de santé terminé, un compte-rendu explicatif sur le déroulé du stage et surtout l'impact que l'expérience aura eu le regard envers nos aînés devra être rédigé et remis sous un délai de 3 semaines maximum.

# Les 4 établissements partenaires



## LE PAVILLON DE LA CHAUSSÉE

Implanté dans un parc boisé de six hectares, l'établissement s'organise autour d'une très belle demeure du XIX<sup>e</sup> siècle, à laquelle s'adosse la nouvelle aile médicalisée. L'établissement de soins de suite et de réadaptation accueille des personnes âgées de 60 ans et plus, nécessitant des soins en milieu médicalisé.

Il assure, en aval des affections aiguës gériatriques, la poursuite des soins et le travail de stimulation nécessaire pour recouvrer l'autonomie en vue du retour à domicile.

Deux unités d'accueil :

- L'une médicalisée, de 22 lits, accueille des personnes dépendantes.
- L'autre unité, de 18 lits, concerne les convalescents.

**Directeur** : M. MERVEILLE

## LA FONTAINE MÉDICIS- EPHAD

"La Fontaine Médicis" offre à ses 94 résidents tout le confort d'une structure moderne bénéficiant d'un environnement calme et verdoyant.

Afin de répondre au mieux à l'accueil et aux besoins liés à la prise en charge des personnes âgées, la résidence "La Fontaine Médicis" accueille des personnes autonomes, semi-dépendantes et dépendantes.

**Directrice** : Mme CREUILLY

## CESAP FOYER SAINT ROMAN - MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

Le foyer Saint-Roman a ouvert ses portes en 1980 à Gouvieux.

C'est un internat mixte pour adultes, de 16 à 60 ans, présentant un polyhandicap ou un retard mental profond d'origine précoce. Il y a également 19 places pour des accueils temporaires courts et des séjours d'observation.

Le projet de l'établissement est de proposer un lieu de qualité au résident en associant à la vie quotidienne des activités éducatives, des loisirs et des prises en charge thérapeutiques. Le foyer doit offrir au résident la possibilité d'être acteur de sa vie, d'agir en fonction de ses besoins, de son vécu et de sa pathologie.

**Directeur** : Mr BOURGUIGNON

## LA FONDATION ROTHSCHILD

La Fondation Rothschild est un établissement de soins de suite et de rééducation qui reçoit des convalescents hommes et femmes à partir de 18 ans, en provenance des services médicaux et chirurgicaux de la région.

Cette structure dispose de trois secteurs d'activités :

- . 30 lits de rééducation fonctionnelle
- . 6 lits d'alcoologie
- . 44 lits de soins de suite

**Directeur** : M. TONDON



# Fiche de candidature

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date et Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Téléphone Portable : \_\_\_\_\_

Scolarisé(e) à (Ville) : \_\_\_\_\_

En classe de : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

1<sup>ère</sup> langue : \_\_\_\_\_

2<sup>e</sup> langue : \_\_\_\_\_

Établissement fréquenté à la prochaine rentrée scolaire : \_\_\_\_\_

Projet personnel pour l'avenir : \_\_\_\_\_

Souhaite travailler deux semaines : \_\_\_\_\_

	Je ne peux pas	Je peux
• vendredi 05.07.2024 au jeudi 18.07.2024 inclus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• vendredi 19.07.2024 au jeudi 01.08.2024 inclus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• vendredi 02.08.2024 au vendredi 16.08.2024 inclus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• lundi 19.08.2024 au vendredi 30.08.2024 inclus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(Merci de vous positionner sur au moins deux choix de périodes)

Souhaite travailler dans le(s) établissement(s) suivant(s) :

(Vous avez la possibilité d'exprimer votre choix en attribuant à chaque établissement ci-dessous un numéro dans l'ordre de vos priorités. Toutes les cases doivent être numérotées).

- Le CESAP
- La Fontaine Médicis
- Le Pavillon de la Chaussée
- La Fondation Rothschild

Date : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

Signature :



# Contrat



Entre :

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Gouvieux représenté par Monsieur Thomas IRACABAL, Maire de Gouvieux,

L'établissement représenté par son directeur ;

Et

Le bénéficiaire du Service de solidarité en établissement

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : La mairie de Gouvieux souhaite proposer aux jeunes âgés de 16-17 ans, une activité pendant l'été. Elle consiste à s'impliquer dans un des établissements médico-sociaux de la ville de Gouvieux. Cette action vise à renforcer le lien social et apprendre aux jeunes les vertus du service rendu à autrui. Il appréhendera le monde du travail.

Article 2 : L'activité se déroulera pendant l'été sur une période de 2 semaines fixée en accord entre les 3 parties.

Article 3 : Le contenu de l'activité sera librement défini par le directeur de l'établissement. Le jeune sera soumis aux horaires et contraintes de travail en vigueur dans l'établissement. Il devra adopter un comportement ne portant pas atteinte au respect de la hiérarchie, des salariés et des patients de l'établissement. A cas de manquement, le président du CCAS se réserve le droit, sur avis du directeur de l'établissement, d'exclure de l'activité tout jeune qui pourrait s'écarter de cette exigence. Un ajustement de l'indemnisation pourra, après concertation entre toutes les parties, être actée en cas de manquements également.

Au delà de 3 retards non justifiés, l'exclusion du jeune sera prononcée.

Article 4 : En contrepartie une aide sociale de 400 euros sera versée au bénéficiaire du Service de Solidarité Séniors en établissement. Cette aide sera déclenchée à réception du compte-rendu pour Service Civique effectué auprès de l'établissement de santé.

Article 5 : La ville de Gouvieux a souscrit une assurance responsabilité civile pour le compte du jeune bénéficiaire de l'opération Service de solidarité Séniors en établissement. Ce dernier reste cependant responsable de ses fautes personnelles et volontaires. Il devra donc, préalablement à l'entrée dans l'activité, apporter la preuve de la souscription par ses responsables légaux à une assurance responsabilité civile le concernant.

## SIGNATURE :

Le président du CCAS

Le Directeur d'établissement

Le bénéficiaire

Précédé de la mention « Lu et approuvé »







# Autorisation parentale



Je soussigné(e) (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Téléphone Portable : \_\_\_\_\_

En tant que responsable légal(e) de (nom et prénom du jeune) : \_\_\_\_\_

L'autorise à participer à l'opération Service de solidarité Séniors en Etablissement.

Observations particulières : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Date :**

**Signature :**



Pour toutes questions sur le fonctionnement du Service Civique de Solidarité Séniors, merci e contacter Julia Raillet – CCAS de la Mairie de Gouvieux au 03 44 67 13 24



**Gouvieux**

Une nature chaleureuse